



**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE
L'UNION POUR LA MEDITERRANEE**



**COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME
DANS LES PAYS EURO-MEDITERRANEENS**

«Promotion du rôle de la femme: son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision»

Rapport par M. Marc Tarabella, membre du Parlement européen

L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

Vu la révision de l'implémentation, après 15 ans, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

Vu la déclaration finale du sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et des institutions similaires d'Alexandrie du 19 octobre 2009;

Vu l'approbation par le Conseil européen de Bruxelles des 13 et 14 mars 2008 du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée;

Vu la Déclaration du sommet de Paris pour la Méditerranée tenu à Paris le 13 juillet 2008;

Vu la Déclaration finale de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée, tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008;

Vu la décision unanime de l'Assemblée Générale de créer l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui prend le nom d'ONU Femmes;

Vu la réunion des chefs d'État et de gouvernement aux Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement organisée les 20 - 22 septembre 2010 dans un contexte marqué par une lente progression vers ces objectifs pour ce qui est des dimensions d'égalité entre les femmes et les hommes;

Vu le 10^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité;

Vu les conclusions de la Conférence ministérielle Euro-méditerranéenne, qui s'est tenue à Istanbul (Novembre 2006) sur le "Renforcement du rôle des femmes dans la société";

Vu les conclusions de la deuxième conférence ministérielle Euro-méditerranéenne sur "le Renforcement du rôle des femmes dans la société", qui s'est tenue à Marrakech les 11 et 12 novembre 2009;

Vu la recommandation de l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne sur "Femme, développement, paix et sécurité en Méditerranée" et "Femme, éducation, formation et emploi", datant du 17 mars 2009, et les recommandations précédentes;

Vu les recommandations des commissions de l'AP UpM adoptées lors de la 6^{ème} session plénière tenue à Amman les 13 et 14 mars 2010;

Vu les conclusions de la réunion inaugurale de l'Assemblée régionale et locale Euro-méditerranéenne (ARLEM) de Barcelone du 21 janvier 2010;

Vu la Résolution du PE sur l'Union pour la Méditerranée, du 20 mai 2010, demandant avec insistance l'adoption d'un projet dans le cadre de l'UpM sur l'esprit d'entreprise chez les femmes et le renforcement de leur participation à la vie publique;

Vu les objectifs du millénaire pour le Développement, et en particulier l'ODD n. 3 sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, essentielles pour élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement et dans tous les milieux professionnels, parvenir à un contrôle équitable des ressources ainsi qu'à une représentation égale des femmes et des hommes dans la vie publique et politique;

Vu la résolution du Parlement Européen sur la politique de l'Union Européenne vis-à-vis des pays méditerranéens partenaires par rapport à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des chances dans ces pays (2001/2129(INI));

Vu les résolutions du Parlement Européen sur la politique méditerranéenne de L'UE, et notamment celles du 15 mars 2007 et du 5 juin 2008, et sa résolution sur le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, du 19 février 2009;

Vu le *document de stratégie pour le programme thématique 2007-2013* de la Commission Européenne, qui inclut l'émancipation des femmes et prévoit une dotation spécifique pour renforcer les compétences des acteurs non étatiques engagés dans la promotion des droits civils et politiques des femmes ainsi que de leur émancipation économique et sociale dans la lutte contre les stéréotypes liés au genre dans les pays méditerranéens relevant de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP);

Vu le développement de la politique européenne de voisinage depuis 2004 et, en particulier les rapports de suivi de la Commission sur sa mise en œuvre;

Vu le document d'orientation du 4 décembre 2006 sur le renforcement de la politique européenne de voisinage, du 5 décembre 2007 sur le renforcement de la politique européenne de voisinage forte et du 12 mai 2010 sur le bilan de la politique européenne de voisinage;

Vu la déclaration d'un groupe d'experts indépendants des Nations unies en matière de droits de l'homme du 3 février 2011;

Vu les conclusions du Conseil européen et les déclarations de Catherine Aston, Vice-présidente de la Commission et Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, sur la situation en Tunisie et en Egypte;

Vu la déclaration du Président Van Rompuy sur l'Égypte et la région du 4 février 2011;

Vu la déclaration de Navi Pillay, Haut commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, sur la situation actuelle en Afrique du Nord du 4 février 2011;

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas uniquement un droit de l'homme fondamental, mais que le chemin à parcourir pour y parvenir a également des implications socio-économiques considérables. L'habilitation des femmes favorise les économies florissantes, ainsi que la productivité et la croissance;

Considérant que les inégalités entre les sexes demeurent profondément ancrées dans chaque société. Les femmes n'ont pas accès à un travail décent et sont confrontées à la ségrégation professionnelle et à l'écart des salaires hommes-femmes. De plus, trop souvent, elles n'ont pas accès à l'éducation de base et sont sous-représentées dans les processus décisionnels en matière politique et économique;

Soulignant que l'égalité entre femmes et hommes est une valeur et un droit universels, une condition sine qua non des processus de démocratisation et un des objectifs essentiels du partenariat Euro-Med, où chaque citoyen, chaque citoyenne, doit bénéficier de l'égalité des droits et que la démocratie ne pourra se construire qu'à cette condition, en particulier au sud de la Méditerranée;

Considérant qu'aucune spécificité culturelle ou religieuse ne peut être utilisée pour justifier les inégalités de genres, et que le développement des sociétés des pays membres du partenariat Euro-Med ne saurait se construire sur un rapport déséquilibré entre femmes et hommes;

Considérant que les droits des femmes ne sont pas accessoires, mais essentiels à la prospérité future de tout pays en développement;

Considérant que l'éducation est le meilleur instrument pour aboutir à la réalisation des changements sociaux nécessaires pour accomplir un développement effectif vers la bonne gouvernance et aider ainsi la résolution des conflits et pour consolider l'évolution vers la démocratie comme moyen de transformation sociale ;

Considérant que l'éducation et la formation peuvent briser le cercle vicieux de l'inégalité, mais il faut que les réformes engagées aillent de pair avec les réformes politiques, économiques et sociales;

Considérant le rôle décisif joué par les organisations de femmes dans les manifestations pacifiques organisées dans plusieurs de pays arabes pour réclamer des changements politiques, économiques et sociaux, et demandant leur participation dans la transition politique en cours afin de garantir efficacement leur droit de participer à la vie publique et politique, conformément aux obligations énoncées dans le pacte sur les droits civils et politiques;

Exprimant une vive préoccupation face aux violations aggravées des droits humains des femmes dans le contexte actuel de crise économique et démocratique;

Considérant que le rôle de la femme dans la vie économique et politique ne s'est pas renforcé du fait du maintien des barrières sociales et économiques et de la marginalisation des sujets liés à l'égalité des opportunités entre hommes et femmes dans les agendas gouvernementaux;

Considérant qu'il reste des progrès à faire avant que toutes les femmes de la région MENA ne puissent développer leur potentiel et apporter leur pleine contribution à l'économie et à la société;

Considérant que les relations de l'UE ne sauraient négliger le dialogue avec la société civile et les forces démocratiques du rivage méridional de la Méditerranée, un dialogue associant toutes les forces politiques démocratiques et tous les acteurs de la société civile;

Considérant la nécessité de l'inclusion des questions de genre et de l'amélioration de la situation pour les femmes dans les politiques publiques en matière de développement durable. Cela implique que les femmes puissent participer aux décisions, notamment celles relatives à l'agriculture et à la biodiversité;

Considérant que la participation des femmes à la vie publique est fondamentale, surtout dans les processus de prise de décision. Cette participation doit inclure la conception, la gestion de projet mais aussi leur suivi et leur évaluation. L'approche genre doit s'appliquer de façon transversale dans toutes les politiques publiques. La volonté politique est nécessaire à la réalisation de ces objectifs, mais il faut également qu'il y ait plus de moyens financiers affectés à leur réalisation;

Considérant que la Déclaration commune du Sommet de Paris, le 13 juillet 2008, qui a marqué le lancement de l'Union pour la Méditerranée, omet de mentionner la promotion de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes parmi ses priorités. Les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels n'ont pas été intégrés aux Accords d'association entre l'UE et ses partenaires, pas plus qu'ils n'ont été intégrés aux Plans d'action de la Politique européenne de voisinage;

Considérant que l'Union Européenne devrait renforcer les efforts pour l'égalité des genres qui se mettent en place au sud de la Méditerranée en incluant l'approche genre dans ses politiques de coopération et de développement et dans les critères de sélection de ce type de projets, ainsi que promouvoir la parité dans tous les domaines. Bien qu'il y ait une clause sur les droits fondamentaux dans les accords de partenariats de l'Union Européenne avec les pays méditerranéens, il faut que les droits des femmes soient explicitement mentionnés et que soit ajoutée une clause de non discrimination. Il en va de même pour les politiques européennes de voisinage et toutes les négociations menées par l'UE;

Considérant qu'on ne peut pas parler du développement politique et économique sans parler de la participation des femmes. En effet, il y a une relation directe entre la faiblesse économique d'un pays et l'implication des femmes dans la vie économique. Au sud de la Méditerranée, les femmes commencent à devenir les moteurs de la croissance économique et culturelle mais nous sommes encore bien loin de pouvoir y éliminer les différences entre hommes et femmes;

Considérant qu'une économie plus forte, plus saine et plus juste, dans la région MENA et dans le reste du monde, n'est possible qu'à condition d'améliorer l'équilibre entre hommes et femmes dans le monde des affaires, et de libérer l'énorme potentiel productif des femmes; considérant que, si les femmes n'ont pas les moyens d'agir, la moitié de l'économie est sous-utilisée.

Considérant que les femmes sont largement reléguées dans des formes d'emploi plus précaires, étant surreprésentées dans le secteur informel, avec son absence de sécurité et d'avantages sociaux; les emplois de haut niveau restant encore majoritairement réservés aux hommes;

Considérant que les stéréotypes concernant l'inaptitude des femmes à certains emplois sont présents dans toutes les sociétés, souvent appuyés par l'importance accordée au respect des traditions, et jouent un rôle important dans l'exclusion des femmes de certains emplois tels que les métiers manuels (plombier, maçon, menuisier) ou liés à la sécurité (pompier, policier);

Considérant que les femmes accèdent lentement au pouvoir politique, mais c'est surtout quand des quotas et autres mesures spéciales les y encouragent; la discrimination positive restant le moteur principal des avancées en faveur des femmes;

Considérant que les dépenses destinées aux programmes d'aide aux femmes sont un investissement hautement rentable, car la productivité des femmes constitue une excellente opportunité d'investissement;

Étant convaincu que les investissements financiers en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent aussi être à la mesure de l'ambition de notre vision du changement. Nous devons repenser totalement les décennies passées à accepter des ressources minimales pour travailler sur l'égalité des sexes, et nous plaidons en faveur d'investissements plus massifs et d'un engagement à adapter les budgets aux considérations en matière d'égalité des sexes;

Considérant que le Forum Mena-OCDE des femmes entrepreneurs, tenu à Marrakech le 22 novembre 2009, a engendré une déclaration sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin, invitant les gouvernements à prendre des mesures concrètes, comme l'élimination des obstacles à l'entrepreneuriat liés à des considérations de genre, le soutien à la création de réseaux de dirigeantes d'entreprises locaux, nationaux ou internationaux, le développement de programmes de formation, ou encore l'encouragement des échanges de bonnes pratiques entre pays du Mena et pays de l'OCDE;

Considérant le développement de la microfinance, apparue dans les années 1990 dans les pays méditerranéens et encadrée comme activité officielle en Lybie, Algérie, Maroc et Tunisie depuis la fin des années 1990; la microfinance représentant pour les femmes un moyen efficace de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'indépendance financière et d'accroissement du taux d'emploi;

Considérant l'exemple du Maroc où 77% des clients des institutions de microfinance sont des femmes;

Considérant que dans beaucoup de pays les femmes ont intégré le marché du travail au même titre que les hommes, mais que le surplus de travail des femmes n'a toujours pas été reconnu;

Considérant que la situation des femmes dans les politiques du personnel des administrations publiques est à améliorer sur divers plans: normes juridiques, recrutements et promotions au mérite, politiques budgétaires, renforcement des capacités, dispositifs permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale;

Considérant que les quatre domaines d'intervention prioritaires pour l'intégration des femmes dans la vie économique sont l'accès et la participation des femmes au marché du travail, la création d'entreprises (micro, petites et moyennes) par des femmes, les outils financiers, ainsi que l'éducation et la formation;

Considérant qu'il est nécessaire de stimuler l'information liée aux réseaux féminins de la région méditerranéenne avec pour objectif d'échanger des données sur tous les groupes actifs, d'obtenir une bonne communication et de débattre des objectifs à moyen et long terme;

Considérant que, face à l'émiettement des actions et des financements, il est nécessaire de fédérer et dynamiser, en mutualisant les bonnes pratiques;

Se félicitant du lancement du projet de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée, comme lieu de rencontres, d'initiatives, d'échange et de partage d'expériences locales pour affirmer le rôle des femmes, actrices essentielles du développement;

Réaffirmant le caractère central de l'Assemblée parlementaire pour l'UpM, en tant que siège naturel du dialogue politique, économique et social entre les représentants démocratiquement élus des pays euro-méditerranéens;

Étant convaincus que cette assemblée joue un rôle primordial dans l'élaboration des politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'habilitation des femmes dans la région méditerranéenne, ainsi que dans le suivi et la surveillance de la mise en œuvre de ces politiques et de ces normes;

Réaffirmant qu'il est indispensable d'intensifier nos efforts pour combler l'écart entre les droits des femmes et leur application effective, entre les engagements et les actions concrètes afin d'accorder aux femmes des conditions égales, et de les responsabiliser pour qu'elles puissent jouir pleinement des droits, des possibilités offertes et des ressources, et contribuer en tant que partenaires égaux à tous les aspects du développement;

Soutenant les efforts de la société civile en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le développement local et de soutien à la participation des femmes à la vie politique et aux processus locaux de prise de décisions, promouvant l'engagement d'un dialogue avec les autorités et acteurs locaux compétents en matière de développement local ainsi que les stratégies socio-économiques qui émancipent effectivement les femmes; ou d'initiatives de budgétisation sensible au genre

1 Insiste instamment sur le fait qu'il faut stimuler des stratégies nationales pour améliorer la situation des femmes dans le domaine économique, l'accès égalitaire aux droits à la propriété et l'obtention de capital pour la création de PME, l'amélioration de l'éducation et de la formation;

2 Recommande la mise en œuvre intégrale de tous les droits reconnus par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

notamment en assurant la pleine adaptation des législations nationales et le réexamen de toutes les lois et réglementations discriminatoires ainsi que la suppression des réserves et déclarations interprétatives;

3 Rappelle que la formation à l'esprit d'entreprise et la création d'entreprise par les femmes sont deux grandes priorités de la coopération industrielle euro-méditerranéenne;

4 Demande qu'on continue d'approfondir l'analyse de la place accordée aux droits des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen, en insistant sur les améliorations qui sembleraient devoir être introduites en la matière et sur le soutien accru qui devrait être apporté aux organisations de la société civile œuvrant en ce domaine, afin que les nombreuses initiatives engagées puissent recevoir de l'UE le soutien qu'elles méritent;

5 Recommande que la politique de développement intègre davantage la problématique hommes-femmes à chaque stade de son élaboration, au sein de l'UE et dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires;

6 Encourage la Commission européenne à maintenir, lors des négociations commerciales, ses exigences en matière de démocratie et de droits de l'homme et souhaite que les accords d'association soient révisés en tenant compte des besoins nouveaux liés à la crise financière, économique et sociale;

7 Rappelle que l'un des objectifs principaux de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange doit rester celui d'un commerce au service du développement et de la réduction de la pauvreté;

8 Demande à intégrer le genre dans les accords d'association, en y introduisant une dimension expresse sur la protection des droits des femmes et à poser leur participation dans le cadre des négociations sur les accords d'association comme une condition essentielle pour une mise en œuvre équilibrée de la future zone de libre échange;

9 Suggère d'accroître l'efficacité de l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le dialogue politique avec les pays partenaires, en mettant en place des partenariats efficaces avec, notamment, les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et les organisations internationales, pour un dialogue portant sur l'égalité des sexes et le développement;

10 Appelle à l'introduction de mesures de discrimination positive dans le code électoral pour donner la priorité au recrutement des femmes, y compris l'inclusion d'un système de quotas et de vote basé sur un système de représentation proportionnelle;

11 Demande d'inclure dans les stratégies gouvernementales l'encouragement de la participation effective des femmes à la politique et de leur accès aux fonctions décisionnelles;

12 Demande à la Commission européenne de renforcer son rôle d'investisseur et de partenaire et d'élaborer des orientations spécifiques pour des investissements responsables permettant de réduire les inégalités sociales;

13 Demande à la Commission européenne et à l'UpM des informations sur la réalisation effective des engagements financiers pour soutenir la participation active des femmes à la vie économique et sociale et au développement, des programmes d'action visant à la promotion de l'éducation et de la formation des femmes, à l'accès au marché du travail, ainsi que la promotion du rôle de la femme dans domaine de l'entreprise;

14 Recommande la promotion des programmes de microcrédit pour aider les femmes entrepreneurs à l'encontre de certaines lois qui restreignent l'accès au crédit bancaire pour les femmes; les programmes de microcrédit devraient faire partie d'un ensemble d'interventions, comprenant la formation pour l'apprentissage des compétences nécessaires au marché du travail, ainsi que la facilitation de l'accès à la terre et autres biens et ressources. Il faut aller au delà du microcrédit vers des entreprises du secteur formel qui vont créer des emplois protégés par la loi. Conseille à la Commission européenne d'encourager les États membres à prendre exemple sur le Maroc afin de promouvoir la microfinance et aider à développer l'accès aux microcrédits.

15 Demande à la Commission européenne d'encourager les États membres à lancer des campagnes de lutte contre les stéréotypes en ce qui concerne le travail des femmes, notamment parmi les populations pauvres et les zones rurales, afin d'accroître l'égalité des genres au sein de la société ainsi que l'autonomie financière aux femmes.

16 Recommande à la Commission européenne de soutenir financièrement les organisations et associations de la société civile luttant contre les stéréotypes sur le travail des femmes.

17 Souligne que l'appui budgétaire permet une meilleure appropriation des résultats par les pays partenaires et, de ce fait, de les sensibiliser davantage aux gestions d'égalité des sexes, *et plaide en faveur d'investissements plus massifs et d'un engagement à adapter les budgets aux considérations en matière d'égalité des sexes;*

18 Demande la création de réseaux et l'échange d'expériences entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens, mais aussi entre les pays du Sud eux-mêmes, afin de promouvoir la capacité des principaux acteurs à développer l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines, notamment dans la vie économique;

19 Encourage la participation des femmes dans les domaines du dialogue social et de la négociation collective et, notamment, une représentation accrue des femmes dans les secteurs économiques marginalisés. Les syndicats doivent être renforcés et les associations professionnelles doivent être engagées dans un dialogue social qui intègre la dimension de genre, en adoptant des quotas pour les femmes dans les postes de direction;

20 Insiste qu'il faut traduire en décisions politiques et en actions concrètes les conclusions et recommandations de la Conférence interministérielle Euro-Med les 11 et 12 novembre 2009 à Marrakech sur "le renforcement du rôle des femmes dans la société", notamment en ce qui concerne la création d'un observatoire euro-méditerranéen sur l'égalité femme-homme et d'un réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur les études de genre, comme lieu de rencontres et banque de projets de développement local à travers les femmes de la région;

21 Recommande de reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes, et de garantir leurs droits sociaux, politiques, économiques et juridiques, ce qui inclut, entre autres, la reconnaissance de leurs droits égaux à l'héritage, à la propriété et à la cession des terres, à l'accès à l'emploi et principe "salaire égal à travail égal", etc.

22 Demande à l'UpM de sélectionner les projets principalement en fonction des besoins sociaux et économiques, en tenant compte du genre;

23 Demande que les décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Marrakech soient incluses dans les conclusions de toutes les réunions ministérielles euro-méditerranéennes, et de faire en sorte qu'elles soient complètement et efficacement intégrées aux instruments existants, à savoir la PEV, l'UpM et les plans d'action nationaux des pays partenaires, ainsi qu'à tous les accords de partenariat régionaux;

24 Encourage la Commission européenne à organiser en 2011 une réunion de suivi de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marrakech, avec une large participation de la société civile dans sa diversité, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et les organisations des droits humains, pour évaluer l'application des conclusions de cette Conférence et étudier les moyens de travailler ensemble dans ce cadre, afin de renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes dans la région. Le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire pour l'UpM devraient être impliqués dans le processus de suivi;

25 Juge crucial le rôle que peuvent jouer les instruments financiers de l'UE sous l'angle de l'action extérieure à l'égard de la région, notamment l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) l'IEDDH (instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) ainsi que l'instrument de stabilité, et réclame leur renforcement pour qu'ils puissent être utilisés efficacement et de manière cohérente dans ces circonstances exceptionnelles;

26 Souligne que la révision stratégique en cours de la politique de voisinage et l'aménagement futur des relations de l'UE avec ses voisins méridionaux doivent tenir compte de l'évolution en cours dans la région et la refléter; fait observer à cet égard que les plans d'actions actuels doivent être profondément revus, ce qui comporte la définition de priorités claires accompagnées de mesures d'incitation en ce qui concerne les réformes politiques;

27 Charge le Président de l'Assemblée de transmettre la présente recommandation à la Coprésidence du "Processus de Barcelone: Union Pour la Méditerranée" et son Secrétaire Général, aux présidents des Parlements et aux gouvernements des pays membres du "Processus du Barcelone: Union Pour la méditerranée", à la Conférence Euro-méditerranéenne des ministres des Affaires Etrangères, à la présidence de l'Union Européenne, au Parlement Européen, à la Commission Européenne, et à toutes les institutions concernées.